

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_1262\_PV\_RD470\_COSGES**

Portant permission de voirie sur une Route Départementale  
(fibre très haut débit - phase 2)

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** La demande en date du 19 Septembre 2023 par laquelle M. Kevin BENARD de la SOGETREL Chemin de la croix du Cheminot 10390 VERRIERES, représentant **la Société ALTITUDE FIBRE 39** domiciliée 13 Rue Louis ROUSSEAU 39000 LONS LE SAUNIER, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de déploiement de la fibre optique dans l'emprise de la Route Départementale n° 470 au droit du n° 58, rue de Bourgogne 39140 COSGES ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code des postes et télécommunications et notamment les articles L45-9, L47 et R20-45 à R20-54 ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** Le contrat de délégation de service public passé par le Département du Jura avec la société **ALTITUDE FIBRE 39** le 15 avril 2021 pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER ;
- VU** l'état des lieux ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1 AUTORISATION**

La société ALTITUDE FIBRE 39 est autorisée à installer et à maintenir des infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier, RD470 - commune de COSGES, à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Ces infrastructures comprennent la pose d'un poteau.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire a l'obligation d'avertir le service gestionnaire (Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER) de l'implantation d'un nouveau câble par un tiers occupant.

## **ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

### **Implantation et ouverture du chantier**

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

### **Mode opératoire**

- IMPLANTATION DE POTEAUX

#### En agglomération :

Les supports seront implantés à une distance minimum de 1,5 m (zone de sécurité) du bord de chaussée, ou à défaut sur la limite du domaine public.

#### Hors agglomération :

Les supports seront implantés à une distance minimum de 4 m (zone de sécurité) du bord de chaussée, ou à défaut sur la limite du domaine public.

Dans tous les cas, et pour des raisons de sécurité, l'implantation ne pourra s'opérer à moins de 2 m (zone de récupération) de la chaussée.

### **Dépôt de matériaux et de matériel**

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 470 avec l'accord du service gestionnaire.

### **Remise en état**

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

## **ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER**

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

#### ARTICLE 4 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder un mois. Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

#### ARTICLE 5 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### ARTICLE 6 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

#### ARTICLE 7 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public. En tout état de cause, elle prendra fin à la date de fin du contrat de délégation du service public.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, il se substituera de plein droit au bénéficiaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations

versées par d'autres opérateurs au bénéficiaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

## **ARTICLE 9 RECOURS**

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER, à l'adresse suivante : 45, Route de Chilly 39570 MESSIA SUR SORNE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de COSGES pour information

L'ARD pour classement

**Signature de l'arrêté**



# Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR



N° 14023\*01

## Le demandeur

Particulier  service public  maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom : **SOGETREL** Prénom :  
Dénomination : Représenté par : **Kevin BENARD**  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
**Zone Artisanale - Chemin de la Croix du Chemineau**  
Code postal **10390** Localité : **VERRIERES** Pays :  
Téléphone **03 25 81 06 06** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : **ingrid.ferry** @ **sogetrel.fr**

## Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **ALTITUDE FIBRE 39** Prénom :  
Adresse Numéro : **13** Extension : Nom de la voie : **rue Louis Rousseau - Résidence Odyssee**  
Code postal **39000** Localité : **LONS LE SAUNIER** Pays : **France**  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : @

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **D470** Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue de Bourgogne - Départementale D470**  
Code postal **39140** Localité : **COSGES**  
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :  
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

## Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup> Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup> Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup> Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service  Renouvellement  Création

Autres  Pose de poteaux en dédoublement des poteaux électrique NOK pour le déploiement de la fibre optique

Date prévue de début d'application **09/10/2023** Durée d'application (en jours calendaires) : **15**

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

**Dépôt ou stationnement** <sup>(2)</sup>

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
 Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
 Autres (à préciser)  : .....

**Saillie ou surplomb** <sup>(2)</sup>

Largeur : de la voie  mètres de la saillie  mètres  
 des trottoirs  mètres Hauteur sous saillie  mètres

**Aménagement d'accès** <sup>(2)</sup>

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau  millimètre Longueur  mètres  
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée  mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement  mètres

**Ouvrages divers** <sup>(1)</sup>

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable  Eaux pluviales  GDF  Opérateurs réseaux   
 Eaux usées  EDF  Autres (à préciser)  : .....

Sous voirie		Sous accotement ou trottoirs	
Tranchée longitudinale	<input type="text"/> mètres		<input type="text"/> mètres
Tranchée transversale	<input type="text"/> mètres		<input type="text"/> mètres
Fonçage	<input type="text"/> mètres		<input type="text"/> mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement  Arrêt bus  Passage supérieur ou inférieur  Équipements de la route   
 Autres (à préciser)  : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

**1 - Pour toute demande**

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000<sup>ème</sup>  <sup>(3)</sup> Photos

**2 - Pièces complémentaires par nature de demande****2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>

**2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine**

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 1 5 0 9 2 0 2 3

Nom : FERRY Prénom : INGRID Qualité : SOGETREL



## RESEAU TRES HAUT DEBIT



## CONCEPTION CONSTRUCTION

### Compte-rendu de présentation étude Commune de COSGES Travaux poteaux

Indices	Date	Objet de l'indice	Document			
			Rédacteur	Cellule	Vérificateur	Approbateur
A	08-09-2023	Création du document	DBAR	TRVX	JCAM	JCAM

Référence du document								
Départ.	NRO	SRO	Phase	Thème	Type	Emetteur	Numéro	Indice
<b>39</b>	<b>164</b>	<b>177</b>	<b>EXE</b>	<b>ACH</b>	<b>LST</b>	<b>S01</b>	<b>001</b>	<b>A1</b>

Diffusion du document :			
Destinataires	N. ex	Destinataires	N. ex
		Pour l'agence de [Troyes]	
Délégataire	1	• Directeur d'agence	1
Direction de Projet	1	• Responsable département	1
Direction de l'Ingénierie	1	• Responsable BE	1
Responsable Concertation	1	• Concertation	1

Maîtrise du document : Responsable Concertation

**COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE****Compte-rendu de présentation étude**

Commune de	COGES-03 84 85 00 03 mairie@cosges.fr
Représentée par	SOTRET Joël
Date de la présentation	08/09/2023
PRISME Déploiement représenté par	<b>Sogetrel</b>
Nom du représentant	CAMPILHO JOSE 06 75 07 86 15



## COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

## Listes des poteaux concernés par les travaux

## COSGES 39-164-177

## Poteau neuf à planter en dédoublement (13 poteaux)

N° poteau	ADRESSE	EMPRISE SLA	TYPE	CODE	SOL-RETENU	TRAVAUX	Public / Privé	COMMENTAIRE
#N/A	43 RUE DE JOUSSEAU		POT_BT	39167/BT 2286	850IS 9M	A Planter	7209	RESTE A FAIRE
#N/A	35 RUE DE JOUSSEAU		POT_BT	39167/BT 2288	80IS 9M	A Planter	7210	RESTE A FAIRE
#N/A	78 RUE DE BOURGOGNE	D470	POT_BT	39167/BT 2290	85140	A Planter	7206	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	58 RUE DE BOURGOGNE	D470	POT_BT	39167/BT 2304	85140	A Planter	7226	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	58 RUE DE BOURGOGNE	D470	POT_BT	39167/BT 2305	80IS 9M OU 10M	A Planter	7227	RESTE A FAIRE
#N/A	0 RUE DU BOURGEOU		POT_BT	39167/BT 2340	85140	A Planter	7233	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	RUE DU BAS DE LETANG		POT_BT	39167/BT 2353	85140	A Planter	7234	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	RUE DU BAS DE LETANG		POT_BT	39167/BT 2354	85140	A Planter	7235	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	RUE DU 19 MARS 1962		POT_BT	39167/BT 2373	85140	A Planter	7236	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	46 RUE DES VIGNETTES		POT_BT	39167/BT 2379	85140	A Planter	7237	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	29 RUE DES VIGNETTES		POT_BT	39167/BT 2382	85140	A Planter	7238	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	RUE DES VIGNETTES		POT_BT	39167/BT 2388	85140	A Planter	7229	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	RUE DE VIZAN		POT_BT	39167/BT 2398	85140	A Planter	7230	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION

## COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

Poteau à remplacer (14 poteaux)								
N° Poteau	ADRESSE	EMPRISE SLA	TYPE	CODE	SOL RETENU	TRAVAIL	Public / Privé	Commentaire
#N/A			POT_FT	39167/10195	FR8	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	21 RUE DES PRES MARTIN		POT_FT	39167/320052	FR8	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	RUE DE ROUSSEAU		POT_FT	39167/344808	FR7	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	RUE DE BOURGOGNE		POT_FT	39167/344814	FR8	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	RUE DE BOURGOGNE		POT_FT	39167/344824	FR8	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	9 RUE DES CHAMPS DE LA SERLE		POT_FT	39167/344838	FR7	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	1 RUE DU VILLAGE		POT_FT	39167/344888	FR8	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	0 RUE DE BOURGOGNE		POT_FT	39167/344895	FR7	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	77 RUE DU BOURGÉAL		POT_FT	39167/344905	FR7	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	77 RUE DU BOURGÉAL		POT_FT	39167/344906	FR7	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	77 RUE DU BOURGÉAL		POT_FT	39167/344907	FR8	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	10 RUE DE VIZENT		POT_FT	39167/344912	FR8	A Remplacer		DÉJÀ FAIT
#N/A	46 RUE DES VIGNETTES		POT_FT	39167/344913	FR8 ANC MAX	A Remplacer		RESTE A FAIRE
#N/A	RUE DE VARENNES		POT_FT	39167/344922	FR7	A Remplacer		DÉJÀ FAIT

Petit travaux (7 poteaux)								
N° Poteau	ADRESSE	EMPRISE SLA	TYPE	CODE	SOL RETENU	TRAVAIL	Public / Privé	Commentaire
#N/A	RUE DE BOURGOGNE		POT_FT	39167/344811		RECALAGE	Petits Travaux	DÉJÀ FAIT
#N/A	3 RUE DES PRES DE SOTTESSARD		POT_FT	39167/344841		RECALAGE	Petits Travaux	DÉJÀ FAIT
#N/A	77 RUE DU BOURGÉAL		POT_FT	39167/344866		RECALAGE	Petits Travaux	DÉJÀ FAIT
#N/A	77 RUE DU BOURGÉAL		POT_FT	39167/344868		RECALAGE	Petits Travaux	DÉJÀ FAIT
#N/A	RUE DU BOURGÉAL		POT_FT	39167/344879		RECALAGE	Petits Travaux	DÉJÀ FAIT
#N/A	RUE DU CHAMP VANMIER		POT_FT	39167/344886		RECALAGE	Petits Travaux	DÉJÀ FAIT
#N/A	263 RUE DE BOURGOGNE		POT_FT	39167/344893		RECALAGE	Petits Travaux	DÉJÀ FAIT

COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

POTEAU RESTANT A FAIRE 7210 RUE DE JOUSSEAU



COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE



POTEAU RESTANT A FAIRE 7210 RUE DE JOUSSEAU

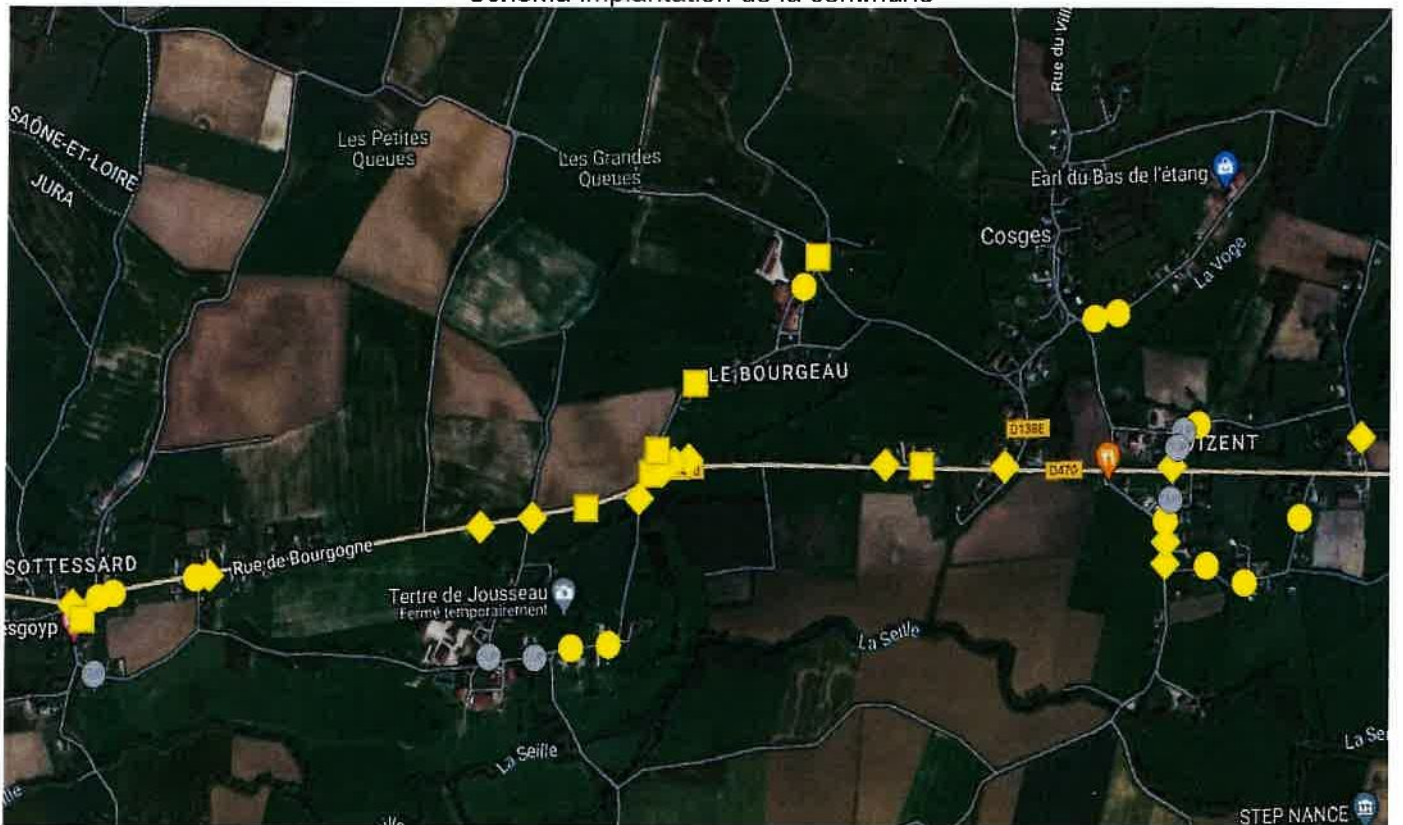
COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE



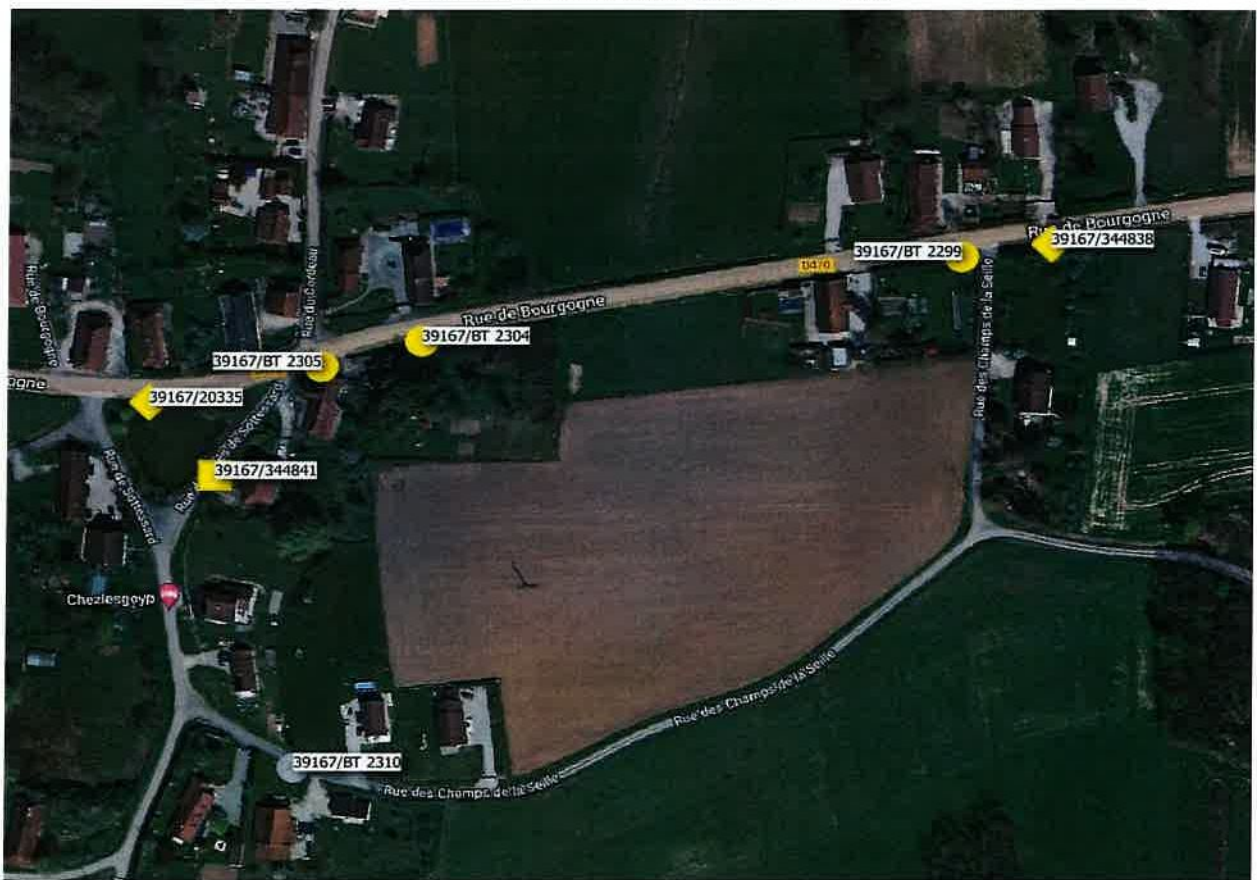
POTEAU RESTANT A FAIRE 7227 58 RUE DE BOURGOGNE

COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

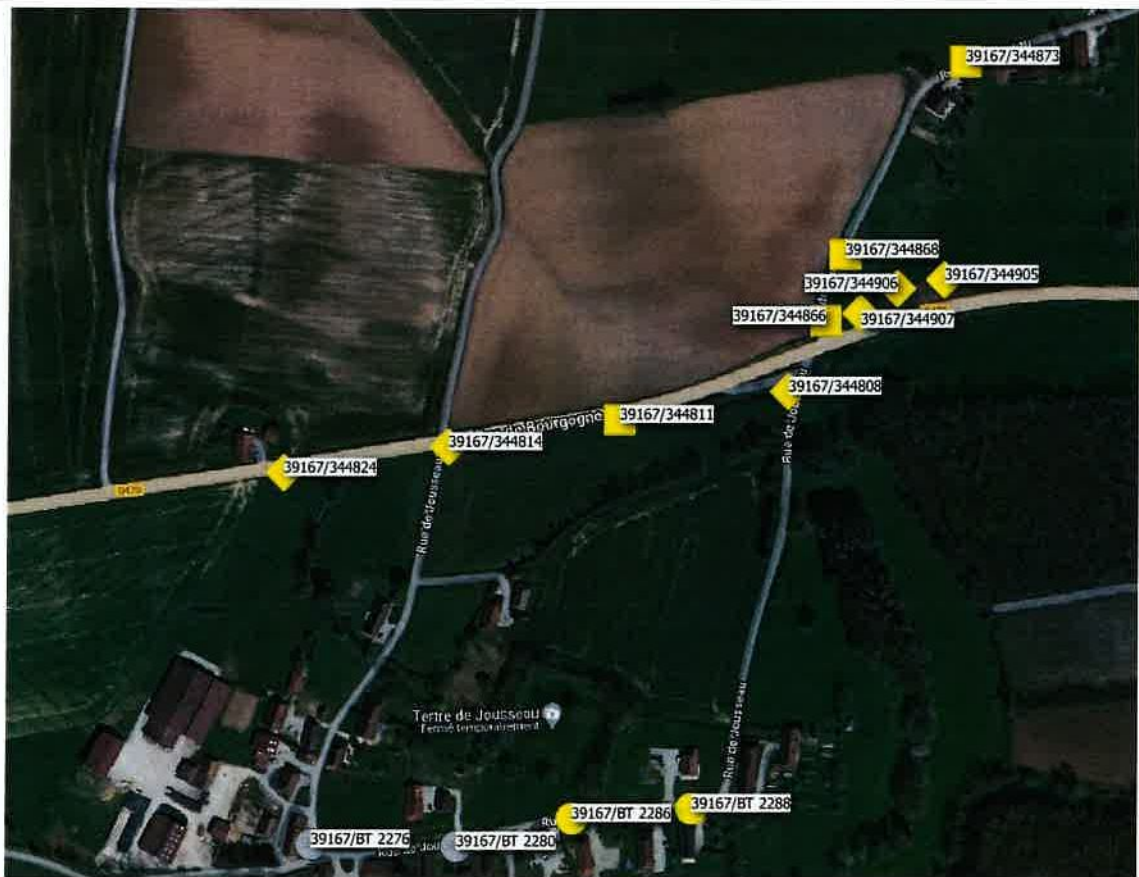
Schéma implantation de la commune



COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

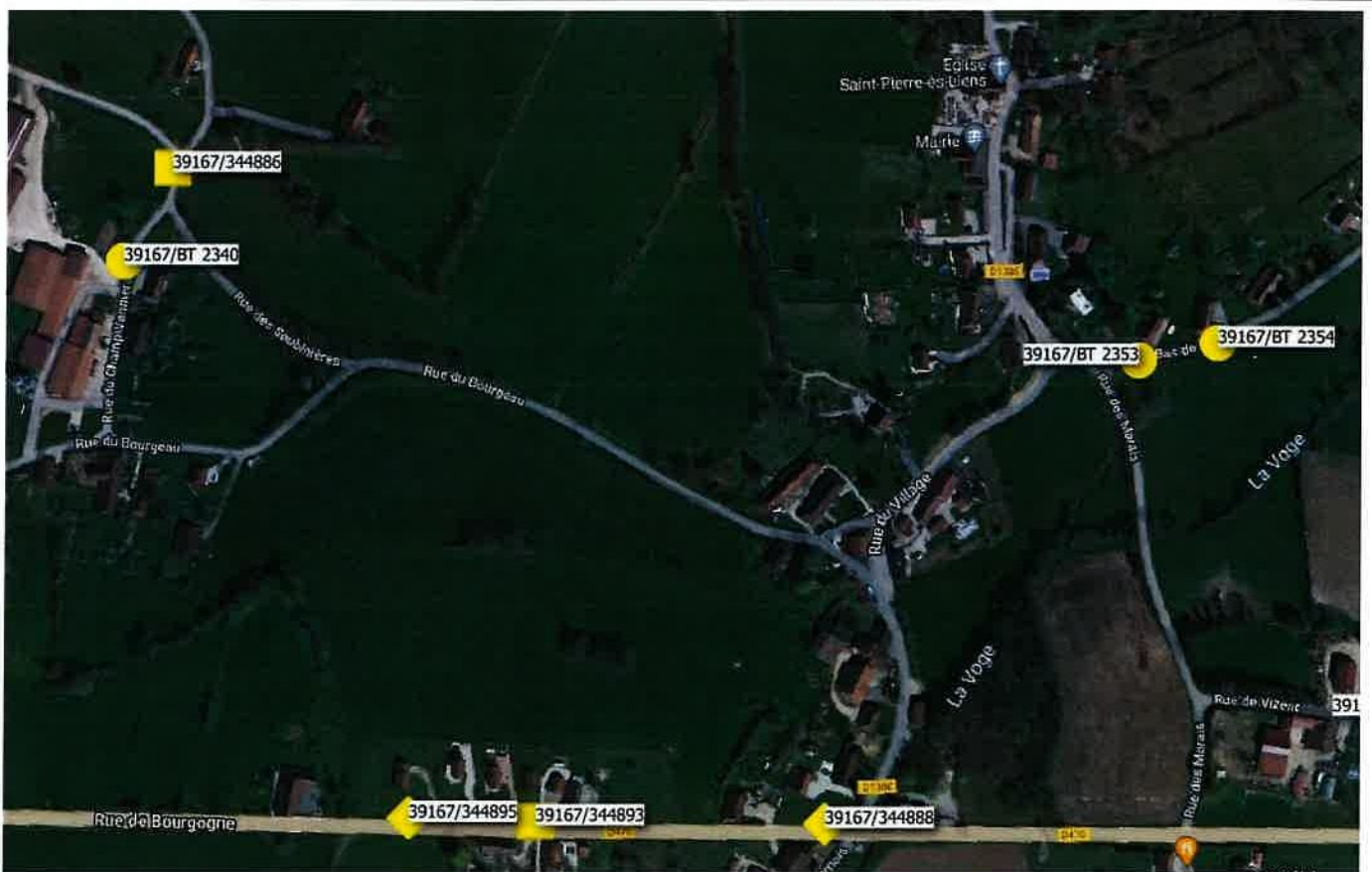


COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE





COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE



COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE



**COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE**

## Tableau de synthèse des modes de raccordement de la commune

Motifs	Quantitatif
Poteaux doublés	13
Poteaux à Remplacer	14
Nouveaux Supports	0
Petits travaux, mis à l'aplomb et recalage	7

### Efforts sur les poteaux :

SUPPORT		CAMELIA COMAC / Avant pose fibre		CAMELIA COMAC / Après pose fibre	
Numéro	Adresse	Conclusion	Taux d'utilisation en %	Conclusion	Taux d'utilisation en %
BT2286 / POT-39167-7209			<b>143,37</b>		<b>152,06</b>
BT2288 / POT-39167-7210			<b>92,82</b>		<b>159,12</b>
BT2299 / POT-39167-7206			<b>148,95</b>		<b>152,70</b>
BT2304 / POT-39167-7226			<b>119,18</b>		<b>132,67</b>
BT2305 / POT-39167-7227			<b>110,94</b>		<b>125,73</b>
BT2340 / POT-39167-7233			<b>152,86</b>		<b>182,82</b>
BT2353 / POT-39167-7234			<b>127,04</b>		<b>137,99</b>
BT2354 / POT-39167-7235			<b>134,42</b>		<b>143,17</b>
BT2373 / POT-39167-7236			<b>187,52</b>		<b>236,77</b>
BT2379 / POT-39167-7237			<b>128,31</b>		<b>144,98</b>
BT2382 / POT-39167-7238			<b>139,16</b>		<b>146,29</b>
BT2388 / POT-39167-7229			<b>102,67</b>		<b>151,67</b>
BT2398 / POT-39167-7230			<b>212,83</b>		<b>223,86</b>

### Blocage des prises :

BT2286 : Blocage de 9 prises

BT2288 : Blocage de 5 prises

BT2299 : Blocage de 50 prises

BT2304 : Blocage de 45 prises

BT2305 : Blocage de 45 prises

BT2340 : Blocage de 7 prises

BT2353 : Blocage de 14 prises

**COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE**

---

BT2354 : Blocage de 11 prises

BT2373 : Blocage de 21 prises

BT2379 : Blocage de de 13 prises

BT2382 : Blocage de 9 prises

BT2388 : Blocage de 4 prises

BT2398 : Blocage de 4 prises

Points particuliers – points d'attention : il reste 3 poses de poteaux en dédoublement ENEDIS et 1 remplacement de poteau orange à ce jour.

COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

Commentaires éventuels :

N'ayant pas d'autres possibilités, j'accepte ce programme de travaux.

Je soussigné, SOTRET Joël, maire de la commune de Cosges, prend acte de la nécessité d'implanter des poteaux bois à proximité des poteaux ENEDIS en surcharge et déclare :

- Ne pas être opposé
- Être partiellement opposé suivant commentaire
- être totalement opposé

A ces doubléments dont les emplacements seront optimisés en concertation avec la commune.

Pour ce faire, PRISME déploiement déposera autant que de besoins des demandes d'Autorisation de Permission de Voirie pour chacun de ces poteaux.

Pour la Mairie

Pour PRISME Déploiement

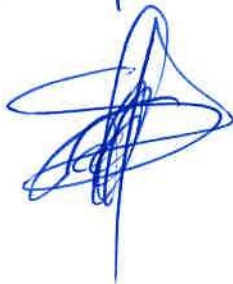
Nom : SOTRET Joël

Nom : CAMPILHO JOSE

Date et Signature

Date et Signature : 08-09-2023

14 septembre 2023



josé campilho

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023



ID : 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR